

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14

2 - 2706/2024

Date de la convocation

20 juin 2024

Date d'affichage

20 juin 2024

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 27 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Bruno LERMANOU (ayant donné procuration à Guy CAZALET), M. Jean-Pierre BRITIS (ayant donné procuration à Guy BITAILLOU).

Secrétaire de séance : Yannick CLAVERIE

Objet : vente des parcelles communales cadastrées D n° 304 et D n° 305 situées sur la commune de SEDZÈRE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Ministère des Armées souhaite acquérir les deux parcelles cadastrées D n° 304 d'une superficie de 237 m² et D n° 305 d'une superficie de 18 703 m² dont la commune de GABASTON est propriétaire sur la commune de SEDZÈRE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après négociation, le prix serait fixé à 1,50 euros le m² soit un prix de vente total de 28.410 € et leur demande de se prononcer sur cette vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition au prix de 28.410 euros pour les parcelles cadastrées sous les numéros D 304 et D 305 d'une superficie totale de 18 703 m².

AUTORISE le Maire à réaliser et signer toutes les formalités nécessaires à cette vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

